

# Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »

## Programme de recherche sur l'écriture 2012-2013

proposé par

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
et  
Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

### À SOULIGNER

<b>Volets offerts :</b>	bourses doctorales, projets de recherche-action, projets de recherche, synthèses des connaissances
<b>Durée :</b>	variable selon les volets
<b>Montant :</b>	voir modalités dans le document
<b>Lettre d'intention :</b>	mercredi 7 septembre 2011 à 16 h
<b>Demande de financement :</b>	mercredi 7 décembre 2011 à 16 h

## TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
<b>Priorités de recherche pour 2012-2013</b>	<b>p. 4</b>
Conditions du concours et de la subvention	p. 6
Volets offerts dans ce concours	p. 8
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 10
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 13
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 17
Dates du concours et début de la période de subvention ou de bourse	p. 17
Renseignements	p. 18
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et les synthèses des connaissances	p. 19
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche-action	p. 20
Annexe 3 : Note de clarification pour la participation des partenaires du milieu aux projets déposés dans le volet recherche-action	p. 21
Annexe 4 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 23

## OBJECTIFS

Pour la troisième année, le *Programme de recherche sur l'écriture* est offert à la communauté scientifique. Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) invitent les chercheurs et les étudiants<sup>1</sup> à répondre à cet appel de propositions dont les projets soumis devront permettre de :

- favoriser le développement des connaissances permettant l'amélioration de la compétence à écrire des élèves ;
- instaurer un partenariat entre le milieu de la recherche et le milieu de pratique ;
- faciliter la diffusion et le transfert des résultats des recherches.

Dans le cadre de ce programme, les projets de recherche réalisés en partenariat avec le milieu scolaire sont privilégiés. Ils doivent être basés sur des partenariats existants ou en susciter de nouveaux. Ils doivent également comporter des mesures concrètes facilitant la diffusion des résultats de la recherche ainsi que leur appropriation par les décideurs, le personnel scolaire ou d'autres intervenants. Les chercheurs doivent présenter leur proposition en lien avec les priorités établies pour 2012-2013 dans le présent document et l'indiquer clairement dans les formulaires prévus à cet effet.

<sup>1</sup> Le masculin servant de genre épiciène en français, son emploi dans ce document n'a aucune connotation discriminante.



# Appel de propositions

---

## CONTEXTE

Savoir communiquer efficacement par écrit est devenu un outil essentiel pour vivre et agir dans la société, pour rencontrer et comprendre les autres. Si l'apprentissage de la lecture a été abondamment étudié, celui de l'écriture reste encore en émergence. Compte tenu des enjeux sociaux que porte cette thématique et des impacts que l'écriture peut avoir pour le devenir des jeunes, il y a donc un besoin crucial de poursuivre l'effort visant à soutenir la recherche en écriture, de mettre des ressources pour rassembler les experts autour de la thématique et de s'assurer de disposer au cours des années à venir de données qui permettront d'outiller les décideurs et les intervenants sur la question.

Afin de combler ce besoin de connaissances et pour structurer adéquatement ses décisions et ses interventions dans le domaine, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a mis en place, en 2009, le Programme de recherche sur l'écriture issu d'une des mesures annoncées dans le *Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire* (PAAF). Parmi les recommandations reliées au renforcement des mesures de soutien figure l'établissement d'un programme de recherche « afin de subventionner des études pour améliorer la capacité des élèves à bien écrire »<sup>2</sup>. Les recherches menées dans le cadre de ce programme doivent favoriser l'amélioration de la qualité de la langue écrite des élèves québécois. L'un des moyens privilégiés est d'appuyer la réalisation de recherches qui répondent aux besoins exprimés par le milieu, notamment par la réalisation de projets de recherche-action.

C'est dans cette perspective que le MELS s'associe, pour la troisième année, avec le FQRSC pour lancer un appel de propositions sur la thématique spécifique de la recherche en écriture.

Les chercheurs doivent s'assurer que leur préoccupation de recherche n'a pas déjà fait l'objet d'une subvention dans le cadre des concours antérieurs du Programme de recherche sur l'écriture. Les résumés de tous les projets financés depuis 2009 sont disponibles dans le site web du FQRSC<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire*, Québec, février 2008, [En ligne], [ <http://www.mels.gouv.qc.ca/ameliorationFrancais/index.asp> ]

<sup>3</sup> Sous *Recherche et expertise, Projets et rapports de recherche, Actions concertées*, Programme de recherche sur l'écriture [En ligne], [http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concertees.php#Ecriture\\_09-10](http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/recherche-expertise/projets/projets-actions-concertees.php#Ecriture_09-10)

# Appel de propositions

## PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR 2012-2013

Les priorités de recherche pour le concours 2012-2013 ont été établies par les partenaires de cette action concertée et regroupées autour de six axes, soit :

- Axe 1 : L'enseignement du français écrit ;
- Axe 2 : L'apprentissage du français écrit ;
- Axe 3 : L'évaluation du français écrit ;
- Axe 4 : Les besoins spécifiques en français écrit ;
- Axe 5 : L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'amélioration du français écrit ;
- Axe 6 : La formation à l'enseignement du français écrit.

### AXE 1 : L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du <b>primaire ou du secondaire</b>	
1.1	Explorer ou identifier les pratiques de collaboration (modalités et objets) disciplinaires ou interdisciplinaires les plus susceptibles de favoriser le développement de la compétence à écrire des élèves d'une année à l'autre ou d'un cycle à l'autre.
1.2	Explorer ou identifier les pratiques pédagogiques relatives à la révision de texte (cohérence textuelle, vocabulaire, etc.) les plus susceptibles de favoriser le développement de la compétence à écrire des élèves.

### AXE 2 : L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du <b>primaire ou du secondaire</b>	
2.1	Expérimenter des façons novatrices d'exploiter les textes courants ou littéraires pour favoriser le développement de la compétence à écrire des élèves.
2.2	Étudier en quoi et à quelle condition des modalités de collaboration entre les pairs, comme la participation à une communauté de scripteurs, favorisent le développement de la compétence à écrire des élèves.

### AXE 3 : L'ÉVALUATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du <b>primaire ou du secondaire</b>	
3.1	Explorer ou identifier les modalités d'évaluation des connaissances les plus susceptibles de contribuer à la réussite des élèves en écriture.
3.2	Évaluer les effets de l'utilisation des outils technologiques, tels que le correcteur ou le dictionnaire électroniques, sur les résultats en écriture des élèves.

# Appel de propositions

## AXE 4 : LES BESOINS SPÉCIFIQUES EN FRANÇAIS ÉCRIT

Les projets doivent porter sur les élèves du primaire ou du secondaire qui, pour toutes sortes de raisons, rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages scolaires. Il peut notamment s'agir d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, d'élèves provenant de milieux défavorisés, d'élèves allophones, d'élèves immigrants nouvellement arrivés ou présentant un grand retard scolaire, d'élèves autochtones, etc. Les propositions qui porteraient sur les adultes, inscrits à la formation générale de base ou à la formation professionnelle, ne sont pas admissibles dans ce concours.

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du <b>primaire ou du secondaire</b>	
4.1	Explorer ou identifier les modalités de différenciation pédagogique les plus susceptibles de favoriser le développement des capacités orthographiques ou de la compétence à écrire des élèves rencontrant des difficultés importantes d'apprentissage en contexte de classe ordinaire.
4.2	Explorer ou identifier les pratiques pédagogiques les plus susceptibles de favoriser le développement de la compétence à écrire des élèves autochtones, des élèves issus de l'immigration n'ayant pas le français comme langue première ou ceux en situation de grand retard scolaire.

## AXE 5 : LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC) ET L'AMÉLIORATION DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets doivent porter sur les élèves du <b>primaire ou du secondaire</b>	
5.1	Explorer l'utilisation de certains outils technologiques, comme le réseautage social, les wikis, les microblogues, les documents de collaboration (par ex. : Google Documents) ou les tableaux blancs interactifs (TBI), pour soutenir le développement de la compétence à écrire des élèves.

## AXE 6 : LA FORMATION À L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ÉCRIT

Priorités	Besoins de recherche
Tous les projets doivent faire référence à l'enseignement au <b>primaire ou au secondaire</b>	
6.1	Préciser le rôle du sentiment d'efficacité personnelle en écriture ou celui de la compétence en écriture des enseignants ou des étudiants en formation initiale dans leurs pratiques pédagogiques en classe ou en classe de stage.
6.2	Explorer ou identifier les contenus de formation favorisant la mobilisation des savoirs en contexte d'enseignement de l'écriture chez les étudiants en formation initiale ou les enseignants bénéficiant d'une formation continue.

Puisque seuls les professeurs-chercheurs des universités et des collèges peuvent être porteurs d'une demande de projet, les milieux scolaires qui auraient une idée de projet, mais ne sauraient à quel chercheur s'associer, peuvent consulter le site Web de l'université avec laquelle ils aimeraient collaborer pour connaître les intérêts de recherche des chercheurs

## Appel de propositions

associés à celle-ci ou s'adresser directement à la faculté avec laquelle ils souhaiteraient collaborer. Ils peuvent aussi consulter le répertoire des chercheurs<sup>4</sup>.

### AFIN D'AMÉLIORER LA PERTINENCE ET LA QUALITÉ SCIENTIFIQUE DE LEUR PROPOSITION, LES DEMANDEURS :

- Doivent **indiquer** clairement, dans le formulaire, **la ou les priorités** auxquelles leur proposition se rattache et s'assurer que leur projet concerne des dimensions non étudiées ;
- Sont invités à **privilégier** l'adoption d'une approche multidisciplinaire dans le traitement des priorités de recherche et à s'adjoindre une personne possédant une expertise dans le domaine de l'écriture ;
- Et afin de maximiser les retombées des résultats de recherche sur l'élaboration ou la mise à jour de politiques et de programmes en français et plus spécifiquement en écriture, doivent **prendre en considération** les dimensions suivantes que l'on peut qualifier d'horizontales : l'analyse différenciée selon le sexe et les caractéristiques des différentes régions du Québec. Si tel n'est pas le cas, les demandeurs sont invités à bien justifier leur choix de ne pas aborder ces dimensions.

### CONDITIONS DU CONCOURS, DE LA SUBVENTION ET DE LA BOURSE

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

[http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme\\_actions\\_concertees.php](http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php)

- Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses et des subventions sous différents volets : bourses doctorales, projets de recherche-action, projets de recherche et synthèses des connaissances.
- Le début de la période de subvention (début des projets et bourses) est établi au 1<sup>er</sup> avril 2012 et la date de fin est variable selon les volets. Pour les subventions, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les montants prévus par volet sont précisés au tableau *Volets offerts dans ce concours* à la rubrique suivante.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- En conformité avec les [Règles générales communes des trois fonds de recherche du Québec](#), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur principal.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement qui peuvent agir à titre de responsable de la demande. Dans le cadre des projets de recherche-action, les partenaires du milieu inscrits dans la

<sup>4</sup> Répertoire de la recherche publique du Québec : [http://www.erq.gouv.qc.ca/site\\_html/pages/chercheurs/index.html](http://www.erq.gouv.qc.ca/site_html/pages/chercheurs/index.html).

## Appel de propositions

composition régulière de l'équipe (avec le statut de COP) pourront bénéficier d'un dégageement de leur tâche, montant à prévoir à l'intérieur de l'enveloppe disponible par projet sous ce volet<sup>5</sup>. Elle s'adresse également aux étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse doctorale sur la thématique.

- Pour les demandes de bourses :
  - Le montant de la bourse offerte dans le cadre de ce concours par le FQRSC est conforme à ce qui est attribué dans le programme régulier de bourses, bonifié d'un montant de 5 000 \$ par année.
  - Les frais de participation aux rencontres de suivi (voir plus loin), encourus par la personne qui obtient une bourse dans le cadre du programme *Actions concertées*, sont pris en charge par le Fonds.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son programme *Actions concertées* quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles<sup>6</sup>, au respect de la propriété intellectuelle<sup>7</sup>, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs et des étudiants de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le programme *Actions concertées*.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du programme *Actions concertées*. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le chercheur ou l'étudiant qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Pour les projets en recherche-action, cet exercice va de soi, mais les retombées doivent aussi faire l'objet de préoccupations pour tous les responsables de projets. Dans cet esprit, le FQRSC a développé le Guide 1 :4 :20<sup>8</sup> que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le

<sup>5</sup> Voir Annexe 3 pour obtenir l'ensemble des informations en lien avec la participation des partenaires du milieu au projet inscrit dans le volet de projets de recherche-action.

<sup>6</sup> Voir Annexes 1 et 2.

<sup>7</sup> Voir Annexe 4.

<sup>8</sup> Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20) <http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

# Appel de propositions

cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.

- **Les chercheurs de collège** inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000\$ et demander un déchargement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le déchargement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*<sup>9</sup>.

## VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volet	Durée	Montant maximum
<b>Soutien à la relève</b>	Bourses doctorales	3 ans (9 sessions)	25 000\$ / an
<b>Fonctionnement pour la réalisation de la recherche</b>	Projets de recherche-action	2-3 ans	175 000\$*
	Projets de recherche	2-3 ans	150 000\$
	Synthèses des connaissances	1 an	25 000\$

\* Une partie du montant est prévue pour faciliter le déchargement de collaborateurs des milieux de pratique (COP) qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe (voir annexe 2).

## Définition des volets

### Bourses doctorales en recherche

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs sur la thématique de l'écriture en français. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme \*Actions concertées\*](#). Notez que les règles de gestion des bourses du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourse doctorale<sup>10</sup> du FQRSC.

### Projets de recherche-action

Un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d'expliquer et de transformer la pratique d'un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l'identification et la problématisation de ses difficultés, dans l'établissement d'un bilan critique de ses problèmes et dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des outils pour résoudre les problèmes visés.

La transformation est au cœur des projets en recherche-action. Le processus menant à cette transformation de même que la transformation elle-même doivent générer des connaissances nouvelles. Les projets soumis dans ce volet doivent donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et la transformation des pratiques.

Les projets de recherche-action sont caractérisés par la participation de l'ensemble des acteurs impliqués, qu'ils soient du milieu universitaire ou du milieu de la pratique. Ils engagent ainsi les chercheurs et le milieu de pratique participant à l'expérimentation, et ce,

<sup>9</sup> [http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id\\_programme=7](http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7)

<sup>10</sup> [http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses/programme.php?id\\_programme=16](http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/bourses/programme.php?id_programme=16)

# Appel de propositions

tant dans le processus de construction de la recherche que dans son opérationnalisation ou dans les étapes ou les modalités d'intervention qui en découlent.

Pour refléter les spécificités de ce type de recherche, les membres réguliers de l'équipe doivent s'adjoindre au moins un représentant du milieu dont le statut correspond à celui de collaborateur des milieux de pratique (COP)<sup>11</sup>. Il s'agit d'une **condition d'admissibilité** pour bénéficier d'une subvention dans ce volet.

Parallèlement, les représentants du milieu de pratique ayant une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action pourront être inscrits dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande. Enfin, le responsable du projet pourra souligner la contribution des représentants du milieu qui participent à une tâche précise de la réalisation du projet (ex. : passation de questionnaires) directement dans le fichier joint à la demande visant la « Description du projet ».

Pour plus de précisions quant aux différents statuts des représentants du milieu de pratique impliqués dans le projet de même que les caractéristiques et exigences liées à chacun d'eux, consultez [l'annexe 3](#).

## Projets de recherche

Seront soutenus sous ce volet les projets qui, menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs et en lien avec les priorités, sont les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs cochercheurs, doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CHC, CHCT, CE. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme \*Actions concertées\*](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

## Synthèses des connaissances

La synthèse critique des connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) sous l'un ou l'autre des axes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le [programme \*Actions concertées\*](#) ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

---

<sup>11</sup> Les déagements de tâches des collaborateurs du milieu de pratique qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe seront permis uniquement dans le cadre du volet recherche-action, tel qu'indiqué à l'annexe 2.

# Appel de propositions

## LETTRÉ D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : [www.fqjrc.gouv.qc.ca](http://www.fqjrc.gouv.qc.ca) situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitae* ». À cette étape, seul le curriculum vitae du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([CV commun canadien](#)<sup>12</sup>), également disponible dans le site Web du FQRSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Bourses doctorales en recherche</b>		
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de ce concours ;</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions ;</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions.</li> </ul>	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
<b>Nature et portée des retombées anticipées du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus ;</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics.</li> </ul>	30 points
<b>Transfert des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de la stratégie de transfert, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée.</li> </ul>	5 points
<b>Liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des liens avec les partenaires du milieu.</li> </ul>	5 points

<sup>12</sup> <http://www.cvcommun.net/>

*Appel de propositions*

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Projets de recherche-action</b>		
<b>Adéquation du projet de recherche-action aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet de recherche-action par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ;</li> <li>• Réponse du projet de recherche-action aux besoins de recherche inscrits dans l'appel de propositions ;</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions.</li> </ul>	<p>45 points</p> <p><i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</i></p>
<b>Nature des retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact du projet pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques ;</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances.</li> </ul>	30 points
<b>Transfert des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances.</li> </ul>	5 points
<b>Liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires de l'<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de recherche.</li> </ul>	20 points

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Projets de recherche</b>		
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ;</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions ;</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions.</li> </ul>	<p>60 points</p> <p><i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</i></p>
<b>Nature des retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus ;</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances.</li> </ul>	30 points
<b>Transfert des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances.</li> </ul>	5 points
<b>Liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires de l'<i>Action concertée</i>, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.</li> </ul>	5 points

*Appel de propositions*

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Synthèses des connaissances</b>		
<b>Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions ;</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions ;</li> <li>• Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions.</li> </ul>	<p>60 points</p> <p><i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</i></p>
<b>Nature des retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus ;</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances.</li> </ul>	<p>25 points</p>
<b>Transfert des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'action concertée.</li> </ul>	<p>15 points</p>

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

# Appel de propositions

## DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : ([www.fgrsc.gouv.qc.ca](http://www.fgrsc.gouv.qc.ca)). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Bourses doctorales en recherche</b>		
<b>Qualité du dossier universitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La moyenne cumulative obtenue (10 pts)</li> <li>• La progression et la durée dans les études (15 pts)</li> <li>• Les bourses et les distinctions reçues (5 pts)</li> </ul>	30 points
<b>Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de la présentation générale du dossier (5 pts)</li> <li>• L'expérience et les réalisations du candidat (10 pts)</li> <li>• Les aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations (5 pts)</li> </ul>	20 points
<b>Qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'originalité du projet (6 pts)</li> <li>• La clarté et la précision des objectifs poursuivis (8 pts)</li> <li>• La pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis et le réalisme du calendrier de réalisation (10 pts)</li> <li>• La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (6 pts)</li> </ul>	30 points
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>• L'importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (6 pts)</li> <li>• La qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu (4 pts)</li> </ul>	15 points
<b>Qualité du milieu d'encadrement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pertinence du milieu de recherche (5 pts)</li> </ul>	5 points

*Appel de propositions*

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Projets de recherche-action</b>		
<b>Qualité scientifique du projet de recherche-action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pertinence du projet de recherche-action pour le développement, l'expérimentation et l'amélioration des pratiques (10 pts)</li> <li>La contribution du projet de recherche-action pour l'avancement des connaissances dans le domaine et la mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude (10 pts)</li> <li>L'adéquation de la perspective théorique et articulation avec les objectifs, les questions de recherche et les choix méthodologiques (10 pts)</li> <li>La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (10 pts)</li> </ul>	<p>40 points</p> <p><i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</i></p>
<b>Compétence des membres de l'équipe de recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications, subventions et outils) (10 pts)</li> <li>La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche-action et d'expérience de recherche en collaboration avec des milieux de pratique et dans le développement d'outils d'intervention (10 pts)</li> </ul>	20 points
<b>Qualité de la collaboration</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les bénéfices mutuels attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu, sur les plans scientifique et pratique (10 pts)</li> <li>La qualité de la collaboration établie entre l'équipe de recherche-action et le milieu (10 pts)</li> </ul>	20 points
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>La qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts)</li> </ul>	10 points
<b>Contribution à la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts)</li> <li>L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts)</li> </ul>	10 points

*Appel de propositions*

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Projets de recherche</b>		
<b>Qualité scientifique du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts)</li> <li>• L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts)</li> <li>• La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts)</li> <li>• La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">50 points</p> <p style="text-align: center; color: blue; font-size: small;">Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
<b>Capacité scientifique de l'équipe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts)</li> <li>• La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">20 points</p>
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>• La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (5 pts)</li> <li>• La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts)</li> <li>• L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">20 points</p>
<b>Contribution à la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts)</li> <li>• L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">10 points</p>

# Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Synthèses des connaissances</b>		
<b>Qualité scientifique du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts)</li> <li>La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts)</li> <li>La contribution de la synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts)</li> </ul>	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</p>
<b>Capacité scientifique de l'équipe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (15 pts)</li> <li>L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts)</li> </ul>	25 points
<b>Stratégie de diffusion et de transfert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité et le caractère novateur de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche (8 pts)</li> <li>La prise en considération des partenaires de l'<i>Action concertée</i> et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts)</li> </ul>	15 points
<b>Retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts)</li> </ul>	10 points
<b>Contribution à la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (2 pts)</li> <li>L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (3 pts)</li> </ul>	5 points



## Appel de propositions

---

### PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse<sup>13</sup> des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées pour financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

---

### DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION OU DE BOURSE

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2011** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date (jusqu'à minuit). Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 24 octobre 2011.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2011** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 26 mars 2012.

Le début du projet est prévu pour le 1<sup>er</sup> avril 2012.

---

<sup>13</sup> Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqrc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

# Appel de propositions

---

## RENSEIGNEMENTS

**L'adresse** pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Programme *Actions concertées*

**Concours : Programme de recherche sur l'écriture 2012-2013**

140, Grande-Allée Est, bureau 470,  
Québec (Québec) G1R 5M8

**Pour obtenir plus d'information sur ce concours :**

Marc Bélanger  
Chargé du programme *Actions concertées*  
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192  
Courriel : [actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees-sc@fqrsc.gouv.qc.ca)

**Pour toute question ou problème d'ordre technique :**

Centre d'assistance technique  
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Téléphone : (418) 646-3669 ou  
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)  
Courriel : [centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca](mailto:centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca)

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

*Appel de propositions*

**ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE ET LES SYNTHÈSES DES CONNAISSANCES**

DÉPENSES	1 <sup>re</sup> année *	2 <sup>e</sup> année *	3 <sup>e</sup> année *	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
<b>DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT</b>					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle					
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle					
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
<b>Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement</b>					
<b>DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE</b>					
Frais de dégagement, chercheurs de collègue					
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue					
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>					

**POUR INFORMATION SEULEMENT**

\* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.  
 \*\* Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.  
 \*\*\* Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut suivant : COP.

*Appel de propositions*

**ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LES PROJETS DE RECHERCHE-ACTION**

DÉPENSES	1 <sup>re</sup> année *	2 <sup>e</sup> année *	3 <sup>e</sup> année *	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
<b>DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT</b>					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet) **					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable) **					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires ***					
- Étudiants de 1 <sup>er</sup> cycle					
- Étudiants de 2 <sup>e</sup> cycle					
- Étudiants de 3 <sup>e</sup> cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
<b>Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement</b>					
<b>DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE</b>					
Frais de dégagement, chercheurs de collègue					
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue					
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>					

POUR INFORMATION SEULEMENT

\* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.  
 \*\* Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.  
 \*\*\* Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut suivant : COP.



## Appel de propositions

### **ANNEXE 3 – NOTE DE CLARIFICATION POUR LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES DU MILIEU AUX PROJETS DÉPOSÉS DANS LE VOLET RECHERCHE-ACTION**

#### **Catégories de membre et implication sur le type de dépenses admissibles**

Les gens du milieu de pratique, dans le cadre duquel se déroule le projet de recherche-action, sont impliqués dans la démarche à différents degrés. C'est la nature de leur implication qui détermine s'ils peuvent faire partie de la composition régulière de l'équipe ou apparaître dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » où doivent être inscrits les autres membres. Chacune de ces catégories de membres est assortie de règles distinctes quant aux dépenses admissibles et aux exigences relatives à la présentation des membres dans la demande de subvention.

#### **Membre inscrit dans la composition régulière**

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la composition régulière a une contribution significative aux différentes étapes du projet, tant dans l'identification des besoins de connaissances, que dans la conceptualisation et la réalisation du projet. Sa contribution est justifiée par sa connaissance du milieu de pratique et des savoirs qui en découlent.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition porte le statut de COP<sup>14</sup> et doit fournir un CV commun canadien.

Le responsable de la demande peut prévoir un montant dans son budget pour permettre de dégager le collaborateur du milieu de pratique d'une partie de ses tâches régulières afin qu'il puisse consacrer du temps à la recherche. Les sommes demandées devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé « Dégagement de la tâche pour les partenaires » de la grille de prévision budgétaire du formulaire. En aucun cas, le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à offrir une compensation à l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Une justification détaillée des sommes demandées de même qu'une description des tâches assumées par le collaborateur du milieu de pratique devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

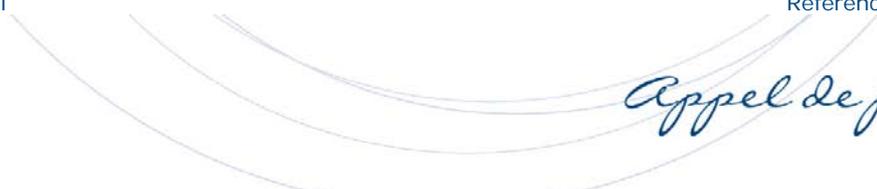
#### **Membre inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe »**

Le représentant du milieu de pratique inscrit dans la section B de la rubrique « Composition de l'équipe » du formulaire de demande a une contribution occasionnelle ou ciblée sur un ou des aspects spécifiques du projet de recherche-action en raison de sa connaissance du milieu. Ce représentant participe au déroulement de la recherche et peut notamment faciliter les liens avec le milieu.

Le représentant du milieu de pratique qui répond à cette définition peut porter les statuts de CHG, PC, COP ou CHA (voir annexe de la description du programme *Actions concertées*<sup>15</sup>). Pour ces membres, aucun CV n'est demandé. Il devra cependant être muni d'un numéro d'identification personnel (le NIP est obtenu en faisant une demande par le biais du site Internet du FORSC) afin de voir apparaître son nom dans la demande.

<sup>14</sup> Un collaborateur des milieux de pratique, aussi appelé « Collaborateur praticien », est une personne qui provient des milieux de pratique tels que des organismes publics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement mais ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.

<sup>15</sup> [http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme\\_actions\\_concertees.php](http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php)



## Appel de propositions

Le responsable du projet peut verser un dédommagement afin de compenser le temps investi ou les frais encourus par le membre (inscrit dans la section B de la section « Composition de l'équipe ») pour sa participation à une ou des activités en lien avec la réalisation du projet. Le dédommagement ne peut constituer un salaire. Il pourra cependant servir à payer les frais liés à la participation de cette personne au projet et à compenser l'employeur pour le remplacement de cette personne pendant la durée de l'activité, le cas échéant.

Les sommes qui serviront à ces fins devront être inscrites dans le poste budgétaire intitulé «Dédommagement des participants à l'étude» de la grille de prévision budgétaire du formulaire (voir annexe 2). Une justification détaillée des sommes demandées, de même qu'une description des tâches assumées par le représentant du milieu de pratique, devront apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

### **Autres collaborateurs du milieu de pratique**

Bien qu'elles n'apparaissent pas dans la liste des membres de l'équipe mobilisée autour du projet de recherche-action, certaines personnes du milieu de pratique peuvent être impliquées dans une étape précise de la démarche (ex. : passation de questionnaires dans les salles de classe). Selon l'importance de leur contribution au projet, le responsable du projet devra expliquer, directement dans la description du projet, les tâches qui leur seront dévolues et les situer dans le calendrier de réalisation.

Le responsable du projet peut verser un dédommagement aux employeurs de ces personnes afin de compenser le temps investi par ces derniers pour accomplir la tâche qui leur a été confiée, ou encore pour rembourser certains frais liés à leur participation (ex. : frais de transport). Une justification des sommes demandées devra apparaître dans la section « Justification du budget demandé ».

*Appel de propositions***ANNEXE 4 PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES****Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

**Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

**Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

**Citations appropriées**

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

**Acceptation de la subvention**

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.